Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis Séance du 18 mai 2017

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures :			
r creatmented exterioures .	ARTIBA Abdelhakim		
Collège A des professeurs des universités	COUTELLIER Daniel		
conego / t dee protecedano dee aniiverence	DUQUENNOY Marc		
	GUERRA Thierry-Marie		
	LAGAE Véronique		
	LEVEL Pascal		
Collège B des autres enseignants chercheurs et	ALPHONSE-TILLOY Isabelle		
enseignants	BONDUELLE Alexandre		
	CHAMPAGNE Philippe		
	RENAUX Dominique		
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs,	LESUEUR Denis		
administratifs, techniciens, sociaux et de santé			
Biatss	copies of the separate and the separate		
Collège des Usagers	QUESTEL Corentin		
Membres de droit	M. le Recteur de l'Académie de Lille ou		
	son représentant		
	M. le Directeur Général des Services		
Membres invités	POIRRIEZ Vincent, Vice-Président délégué aux affaires		
	juridiques,		
	TRUFFERT Françoise, Directrice du service commun de		
	la documentation,		
	VARAGO Manuel, responsable administratif de la		
	direction générale, pour compte-rendu		
Ont donné pouvoir	ASSE Abdallah à Abdelhakim ARTIBA		
	DEBACKER Francis à COUTELLIER Daniel		
	BOUCHART Franck à LEVEL Pascal		
	KRAS Anne-Marie à LAGAE Véronique		
	TURPIN-WINTER Hélène à ALPHONSE-TILLOY		
	Isabelle		
	EDART Cédric à LESUEUR Denis		

Monsieur ARTIBA Président de l'Université accueille les conseillers à 14 h 00.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14 h 10.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2017

Monsieur le Président présente aux membres du conseil le compte-rendu.

En l'absence de remarques, il propose de passer au vote.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte le compte-rendu à l'unanimité des voix.

RAPPORT D'ETAPE 2016 DU CONTRAT DE SITE

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur le Directeur Général des Services.

Il présente une synthèse de la réalisation des différents jalons du contrat de site au titre de l'année 2016. Tout d'abord, le jalon « Optimisation de la gestion des partenariats », le jalon « évaluation de la filière transports et mobilité, cursus Master en Ingénierie » le jalon « appels à projet soutien aux investissements pour la formation et la recherche », le jalon « démarche système d'information décisionnel, et le jalon « stratégie de rationalisation des locaux ».

Cette synthèse a été envoyée au Ministère, elle n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Monsieur le Directeur Général des Services présente ensuite un document présentant l'ensemble des jalons 2015-2019 ; il précise les objectifs de réalisation à compter de l'année 2017.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le rapport d'étape de la réalisation des jalons du contrat de site sur l'année 2016.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur Général des Services.

Tout d'abord, il rappelle que pour l'année 2017, l'établissement maîtrise son niveau de masse salariale malgré une progression de + de 6 % en raison de l'intervention de plusieurs mesures d'origine extérieure ou facteurs mécaniques (évolution du point d'indice, PPCR, GVT, l'opération ELSAT). L'enveloppe de fonctionnement reste stable en raison de la maîtrise des dépenses et des coûts généraux (le récurrent : fluides, contrats de maintenance et la sécurité). Les opérations pluriannuelles d'investissement vont avoir un impact à plus ou moins long terme sur la trésorerie. Une augmentation très nette des dépenses d'investissement a donc été prévue.

Les orientations budgétaires répondent à plusieurs objectifs :

- Traduire les orientations majeures de l'établissement au cours de l'année 2018 et rappeler les engagements pluriannuels de l'établissement
- Définir le processus d'élaboration du budget
- Rédiger une lettre de cadrage reprenant les grandes orientations 2018, le calendrier budgétaire et le dispositif du dialogue budgétaire avec les différentes structures.

Les orientations budgétaires 2018 seront basées sur différentes priorités tout en maintenant la soutenabilité budgétaire dans le temps en :

- maîtrisant la politique des emplois (BIATSS et Enseignants-Chercheurs) par la gestion des emplois et compétence en lien avec les choix stratégiques de l'établissement, en simplifiant les procédures administratives et en développant les compétences par les formations
- déployant une politique d'achat d'établissement afin d'assurer une meilleure gestion des dépenses de fonctionnement et améliorer l'exécution budgétaire (notamment pour les contrats de recherche)
- anticipant et en programmant les dépenses d'investissement pluriannuelles autour d'actions tenant compte de la nécessaire rénovation des bâtiments et la mise en œuvre de plates-formes scientifiques et en donnant la priorité aux projets cofinancés.

Monsieur le Président intervient pour préciser aux membres du conseil que l'établissement recherchera en priorité des financements extérieurs pour la rénovation des bâtiments et la mobilité entre les différents sites et à l'intérieur du site du Mont Houy.

Monsieur LEVEL pose la question de la dévolution du patrimoine à l'université et demande quel est l'état d'avancement de ce dossier.

Monsieur le Directeur Général des Services lui répond que ce dossier fait actuellement l'objet d'une étude préliminaire, et que le conseil d'administration aura un retour dès que possible.

Il reprend ensuite le cours de son exposé sur les orientations budgétaires suivantes :

- développer les ressources propres avec des objectifs quantifiables s'appuyant sur la recherche de financement externes
- déployer des actions innovantes afin de rationaliser l'offre de formation dans le cadre de la nouvelle accréditation et en cohérence avec le projet d'établissement qui intègre la dimension polytechnique et la fertilisation voulue entre Sciences et Humanités.
- Plus généralement, l'offre de formation doit être cohérente avec les orientations de la recherche, les orientations politiques de développement du territoire, les missions de service public d'une université de territoire, le développement historique de la formation par apprentissage et plus généralement de la formation tout au long de la vie.

Monsieur le Président reprend la parole pour préciser la dimension territoriale de cet axe de développement. Les étudiants des territoires éloignés doivent bénéficier d'un ascenseur social par leur présence sur les campus. Les responsables des collectivités territoriales sont associés à ce développement.

A la suite d'une remarque de monsieur GUERRA, Monsieur le Président indique qu'il n'est pas toujours possible ou pertinent d'adosser une formation à la recherche, il y a des formations qui répondent avant toute chose aux besoins du territoire.

Monsieur LEVEL estime que mettre en avant la notion de territoire comporte un risque pour l'Université de se voir confiner à cette seule mission de développement du territoire. Il souhaite que cette mention soit retirée du document.

Par la suite, les orientations budgétaires suivantes sont relatées :

 valoriser la recherche dans sa spécificité, sa complémentarité avec le site et optimiser et prioriser des ressources autour de :

quatre axes stratégiques :

- Transports, Mobilité, Logistique et Systèmes Urbains intelligents sûrs et durable
- o Ingénierie pour la Santé, le Handicap et la Silver Autonomie
- o Territoire, Pouvoir et Valorisation (identité, coopération, risque et organisation)
- o Création: Science, Art et Industrie (conception, écriture, imaginaire et représentation).

et deux axes transversaux :

- Sécurité et Maîtrise du Risque
- Numérique (open data, big data, internet des objets, modélisation)

Monsieur DUQUENNOY intervient pour dire que ces thématiques sont trop réductrices et que d'autres existent en dehors.

Monsieur le Président lui répond que cette énumération reflète les axes stratégiques et n'est pas réductrice.

Le débat se poursuit sur les orientations budgétaires suivantes :

- accroître les relations internationales autour de thèmes marquant de l'identité de l'UVHC, prospectif et fédérateur
- mettre en place un Centre d'Innovation Numérique et Pédagogique (CINUP), instrument transversal basé sur les nouveaux usages du numérique au service de tous. Ses actions s'organisent en quatre volets :
 - ✓ le numérique pour la recherche : plate-forme de simulation et de calcul intensif, espace de travail collaboratif et promotion de la fertilisation croisée, soutien aux projets numériques innovants, entrepôt institutionnel pour le dépôt des publications des chercheurs
 - ✓ le numérique pour la Pédagogie : plate-forme de production de ressources numériques, un portail de gestion des cursus, une veille sur les parcours universitaires, une valorisation des activités des enseignants
 - ✓ les outils et services numériques : adapter les applications métiers pour les rendre plus agiles, créer les nouvelles applications de géolocalisation, déployer les espaces collaboratifs d'apprentissage, sécurité des sites
 - √ la médiation : proposer des formations aux nouvelles méthodes pédagogiques innovantes, développer les challenges de l'innovation numérique et créer un guide de production de ressources numériques.

Au-delà des moyens déjà mobilisés par l'établissement sur ces axes stratégiques, il est nécessaire :

- De développer le nombre de doctorants
- D'accroître le recrutement de post-doctorants
- D'accompagner la mise en place de chaires
- Une priorité doit être donnée aux renouvellements d'équipements arrivés en fin de vie
- Une approche pluriannuelle sera privilégiée.

A la suite de cet exposé, Madame LAGAE demande la parole pour demander si l'objectif de maîtrise de la masse salariale se traduira par un gel des postes d'enseignants.

Monsieur le Président lui répond que les postes vacants peuvent être ouverts selon les besoins ; et qu'en attendant une éventuelle affectation de personnel titulaire, l'établissement laisse la possibilité de recruter des attachés temporaires d'enseignement et de recherche, ou des enseignants chercheurs contractuels.

Monsieur RUTKOWSKI intervient pour savoir comment sera mis en œuvre l'objectif de simplification des procédures.

Monsieur le Directeur Général des Services indique que des actions de dématérialisation des procédures verront le jour grâce au changement d'outils. Cette action va permettre de dégager du temps de travail qui pourra être affecté à d'autres tâches.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix les orientations pour le budget 2018.

TARIFS DE LA FORMATION CONTINUE 2017-2018

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur Général des Services.

Il présente les tableaux des diverses actions de formation continue et les tarifs correspondant. Il précise qu'il s'agit d'une reconduction des tarifs précédemment en vigueur sauf pour le pass VAE qui évolue à 1 450 euros. Une étude est en cours pour évaluer avec précision le cout de la formation continue dans le but d'ajuster ces tarifs dans le futur.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix les tarifs de formation continue 2017-2018.

SUBVENTION DE LA REGION HAUTS DE FRANCE POUR LE PROGRAMME REGIONAL DES FORMATIONS

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur Général des Services.

Il s'agit d'une demande de subvention auprès de la Région. Pour l'année 2017-2018, la Région soutient deux axes de développement au lieu de trois précédemment, ce qui porte le financement à 930 500 euros au lieu de 1 094 710 euros.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la demande de financement pour l'année 2017/2018.

REDEVANCES D'OCCUPATION DES LOCAUX

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur Général des Services.

Il présente les différents tarifs de location des locaux, ainsi que les modalités de réduction. Ces tarifs ont été déterminés selon les coûts induits par les bâtiments ainsi qu'en prenant en compte les pratiques des autres universités de la Région.

Durée d'utilisation	Amphi 500 m2 (tarif en euros)	Amphi 200 m2 (tarif en euros)	Salle 100 m2 (tarif en euros)	Salle 60 m2 (tarif en euros)
1 H	160	120	107	102
2 H	226	146	120	110
3 H	292	173	133	117
1/2 iournée	358	199	146	125
Journée*	716	399	293	251

Il précise que ces tarifs pourront faire l'objet d'une réduction de 50 % dans le cadre d'un accord de partenariat établi entre l'utilisateur et l'Université dans le cadre des missions dévolues par la loi à cette dernière.

Il pourra être procédé à une mise à disposition gratuite des locaux aux profits des associations des personnels ou des étudiants, ainsi que des financeurs de l'Université ou dans le cadre de mutualisation de locaux.

Il évoque enfin le modèle type de convention d'occupation des locaux devant être utilisé.

Monsieur LESUEUR estime que le Valenciennes Université Club étant occupant à titre gratuit des locaux universitaires, une offre de pratiques sportives à destination du personnel pourrait s'envisager.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix les tarifs d'occupation des locaux à compter du 1^{er} septembre 2017.

CALENDRIER DE FERMETURE 2017-2018

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Vice-président délégué aux ressources humaines.

Il présente le calendrier suivant

Noël	Du 23 décembre 2017 à 13 h au 8 janvier 2018 au matin	8 jours
Hiver	Du 24 février 2018 à 13 h au 5 mars 2018 au matin	5 jours
Printemps	Du 28 avril 2018 à 13 h au 14 mai 2018 au matin	7 jours
Eté	Du 21 juillet 2018 à 13 h au 20 août 2018 au matin	19 jours
		Soit 39 jours

A la demande de madame TRUFFERT, il est ajouté que, par dérogation, les périodes d'ouvertures et horaires des bibliothèques universitaires peuvent être différents selon les nécessités de service public.

Madame RENAUX estime au sujet de la fermeture des vacances de printemps pendant une semaine hors vacances scolaires, que cela risque de poser des problèmes vis-à-vis des partenaires extérieurs et de la nécessité d'organiser certains examens.

Monsieur BONDUELLE confirme que la fermeture la deuxième semaine de mai pose problème pour organiser les sessions de rattrapage.

Monsieur le Directeur Général des Services indique que les composantes de formation ont été consultées et que nombre d'entre elles ont indiqué qu'elles seront fermées la deuxième semaine de mai du fait des jours fériés successifs. Un risque d'inégalité de traitement avec les services communs et généraux qui eux devront être ouverts est avéré, dès lors, il a été décidé de fermer l'ensemble de l'établissement la deuxième semaine du mois de mai 2018.

Monsieur RUTKOWSKI relate que la tardiveté de la communication du calendrier de la fermeture nuit à l'organisation des composantes

Monsieur le Directeur Général des Services en prend acte et indique que pour l'année prochaine, ce calendrier sera voté plus tôt.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le calendrier de fermeture 2017/2018.

Pour : 14 Contre : 1 Abstention : 5

APPROBATION DE LA CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UN DON

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur ADAM porteur du projet de recherche « Agir et Réussir Ensemble Senior » consistant à lutter contre la sédentarisation et l'isolement des Seniors.

Dans ce cadre, il présente la convention avec la fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Nord France Europe consistant en l'attribution d'un don de 3 500 euros pour la réalisation du projet de recherche

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la convention

APPROBATION DE LA CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FEDERATION DES ASSOCIATION DES ELEVES INGENIEURS DE L'ENSIAME

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur COUTELLIER qui présente la convention d'objectifs avec l'association « Fédération des associations des élèves ingénieurs de l'ENSIAME » consistant en l'octroi d'une subvention de 27 000 euros pour l'année 2017.

Le bilan financier de l'année universitaire 2016/2017 est également présenté.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la convention

CRITERES DES AIDES SOCIALES D'INITIATIVES UNIVERSITAIRES

Monsieur le Président donne la parole à madame Nathalie GOSSET du service commun pour la responsabilité sociale de l'établissement, représentant le directeur du service empêché.

Elle présente les aides sociales d'initiatives universitaires pour l'année 2017. Elle évoque les changements par rapport à l'année passée : relèvement du quotient familial à 14 000 euros, participation aux vacances familiales à partir de 7 jours.

Monsieur RUTKOWSKI demande le bilan des actions de l'année passée.

Madame GOSSET donne les éléments suivants pour l'année 2016 :

- Aides à l'autonomie ; 24 dossiers traités pour un montant de 7 800 euros
- Centres de loisirs pour les enfants : 23 dossiers traités pour un montant de 1 963 euros
- Allocation handicap, 10 dossiers traités pour un montant de 1 596 euros
- Aides aux études supérieures : 16 dossiers traités pour un montant de 10 800 euros
- Secours : 10 dossiers traités pour un montant de 8 240 euros
- Séjours des enfants : 2 dossiers traités pour un montant de 57 euros
- Autres séjours : 4 dossiers traités pour un montant de 600 euros
- Vacances familiales : 24 dossiers traités pour un montant de 7 800 euros.

Soit un total de 53 000 euros.

Monsieur RUTKOWSKI remercie madame GOSSET pour la précision de ces informations. Il demande en complément quel sont les moyens mis en œuvre pour diffuser l'information.

Madame GOSSET lui répond que le service travaille à mieux communiquer sur les aides proposées, et que les bénéficiaires sont extrêmement satisfaits du dispositif.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix les aides sociales d'initiatives universitaires.

OUVERTURE D'UN POSTE D'ENSEIGNANT DU SECOND DEGRE

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Vice-président délégué aux ressources humaines.

Il présente l'ouverture d'un poste du second degré pour le recrutement d'un professeur d'Education Physique et Sportive (EPS) pour une affectation à la Faculté des Sciences et des Métiers du Sport (FSMS) à la rentrée 2017.

Cette ouverture est justifiée par l'augmentation des effectifs étudiants à la faculté et il n'engendre pas de cout supplémentaire car un poste dans une autre discipline n'a pas été ouvert.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix l'ouverture d'un poste du second degré pour le recrutement d'un professeur d'Education Physique et Sportive (EPS).

SIGNATURE UNIQUE DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Monsieur le Président donne la parole à madame TRUFFERT, directrice du service commun de la documentation.

Elle présente la charte de signature unique des publications scientifiques de l'Université, dans le cadre du contrat quinquennal de site. Cette charte a reçu un avis favorable de la commission de la recherche le 26 janvier.

L'objectif est de recenser de manière exhaustive toutes les publications scientifiques des chercheurs de l'université afin d'être visible au niveau international.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la charte de signature unique des publications scientifiques.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président donne des informations sur le projet d'établissement.

Le dialogue est en place avec le groupe INSA pour un rapprochement optimal dans un contexte d'évolution législative à venir.

La deuxième phase du projet va démarrer avec la mise en place des groupes de travail

Monsieur BONDUELLE demande quelle a été la réponse du ministère sur le dispositif expérimental du projet.

Monsieur le Président indique que le Ministère a demandé une évolution du périmètre du projet en intégrant d'autres structures pour pouvoir justifier du dispositif expérimental prévu par le code de l'éducation. Il est nécessaire de créer un nouvel établissement et non pas de structurer autrement l'existant.

En l'absence d'autre question, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 17 h 50.

Le 8 juin 2017

Le Président de l'Université,

Professeur Abdelhakim ARTIBA